

**NOTES POUR UNE ALLOCUTION DE  
MADAME JULIE BOULET,  
MINISTRE DÉLÉGUÉE AUX TRANSPORTS ET  
RESPONSABLE DE LA RÉGION DE LA MAURICIE**

**À l'occasion du colloque  
annuel sur le transport adapté**

**Saint-Sauveur, le 17 septembre 2004**

(La version prononcée prévaut)

**Salutations d'usage,**

**Mesdames, Messieurs,**

C'est avec plaisir que j'ai accepté de prendre la parole durant votre colloque annuel qui regroupe tous les partenaires associés à la cause du transport adapté au Québec.

Votre comité organisateur a choisi pour thème : « La qualité des services au cœur des préoccupations ». Je crois effectivement qu'il est essentiel de tout mettre en œuvre pour offrir des services de qualité correspondant aux besoins des utilisateurs.

C'est d'ailleurs ce qui a motivé la création du programme d'aide gouvernementale au transport adapté qui fête cette année son 25<sup>e</sup> anniversaire.

Modeste au départ, ce programme a connu une croissance fort intéressante depuis. Voici quelques chiffres pour illustrer cette progression :

- Le budget du programme est passé de près d'un million de dollars la première année, à plus de 56 millions de dollars aujourd'hui.
- Il a permis la création de 102 services de transport adapté à travers le Québec.
- En 2004, 95 % de la population habite maintenant à l'intérieur d'un territoire desservi par un service de transport adapté.
- Cette année, les 65 000 personnes admises aux différents services vont effectuer près de 5 millions de déplacements.

Au cours des années, ce programme a véritablement eu un impact important sur le quotidien des personnes concernées. Il

assure l'intégration sociale et professionnelle de ses usagers et leur permet d'accéder à leurs activités.

Parallèlement, le ministère des Transports a été présent dans plusieurs autres secteurs. Par exemple, le Ministère peut être fier d'être à l'origine du développement du transport scolaire adapté pour les écoliers handicapés et d'y avoir contribué pendant plus de vingt ans. Cette activité est maintenant sous la responsabilité du ministère de l'Éducation.

*Le Programme d'aide permettant l'adaptation des taxis au transport des personnes se déplaçant en fauteuil roulant connaît beaucoup de succès. Déjà, plus de 130 taxis ont été adaptés et ce nombre atteindra 205 à la fin de la présente année.*

Le Ministère a aussi favorisé l'acquisition d'autobus urbains à plancher surbaissé modifiant ainsi le portrait de la mobilité dans

les grands centres, entraînant par le fait même une augmentation des places disponibles pour la clientèle.

En 2007, il est prévu que les autobus à plancher surbaissé composeront 70 % de la flotte d'autobus urbains. D'ailleurs, nous surveillons de près la mise en service de ces autobus.

La formation des chauffeurs de taxi est une autre de nos préoccupations. Tous les nouveaux chauffeurs des grandes agglomérations que sont Montréal, Laval, Longueuil et Québec ont l'obligation de suivre une formation spécifique en regard de cette clientèle particulière.

L'amélioration de l'accessibilité aux traversiers ainsi qu'aux haltes routières sont autant de projets que le Ministère a également piloté à la suite des demandes provenant des usagers.

Nous avons aussi collaboré avec nos partenaires à l'amélioration de l'accessibilité aux autocars interurbains. Ces changements ont eu un effet bénéfique sur la mobilité des personnes handicapées qui doivent se déplacer d'une région à une autre. Plus récemment, nous avons aussi collaboré à une étude visant à évaluer l'accessibilité des terminus d'autocars.

En ce qui concerne le *Programme d'aide gouvernementale au transport adapté des personnes handicapées*, je constate avec satisfaction que la majorité des objectifs proposés ont été atteints. Par exemple, plusieurs municipalités se sont jointes au nombre de celles qui offrent des services. Les listes d'attente ont été éliminées et l'achalandage a surpassé celui des années précédentes. Quant au partage des responsabilités financières entre les partenaires, il s'est nettement amélioré permettant ainsi une meilleure responsabilisation de chacun des partenaires.

Comme vous le savez, le programme d'aide devra être renouvelé en janvier 2005. À cette fin, le Ministère a procédé, et ce dès janvier 2004, à une consultation auprès des partenaires impliqués. Divers mémoires ou commentaires ont ainsi été acheminés au Ministère et nous vous remercions de votre collaboration dans ce processus. Je tiens à souligner que nous travaillons activement à la révision du programme et je suis en mesure de vous dire aujourd'hui que les éléments essentiels du programme sont là pour rester et que le développement des services se poursuivra.

Dans un même ordre d'idée, nous suivons de très près le projet de Loi 56 visant à modifier la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées* et qui a été déposé, en juin dernier, par mon collègue ministre de la Santé, M. Philippe Couillard. Ce projet de loi prévoit notamment l'obligation pour les municipalités d'offrir des services de transport pour les personnes handicapées.

Au terme de son premier quart de siècle, ce programme d'aide gouvernementale nous a permis de faire des progrès considérables en matière de services de transport adapté. Néanmoins, beaucoup de travail demeure à accomplir afin d'assurer une réelle intégration.

Fort de l'expérience acquise durant ces 25 premières années du programme, le Ministère entend bien demeurer un partenaire actif dans le soutien et le développement des services de transport adapté au Québec. À l'instar du thème de votre colloque, nous voulons mettre à l'avant-scène l'importance de la qualité des services offerts à la clientèle. Pour ce faire, nous nous ferons un devoir de demeurer à l'écoute des besoins de celle-ci.

Avant de terminer, je tiens à saluer la collaboration des organismes partenaires, y compris les municipalités, qui ont pris

en compte les besoins de cette clientèle afin de permettre au programme d'aide de remplir sa mission.

L'apport des différents partenaires, notamment les associations d'usagers et de transporteurs, qui ont participé à des comités et à des consultations au cours des années, mérite également d'être souligné.

Je veux remercier également le personnel du ministère des Transports qui a œuvré à la réussite de ce programme. Ils ont largement contribué à en faire un modèle du genre qui fait désormais l'envie de plusieurs autres provinces et pays.

Cela dit, le Ministère participe aussi de façon active à votre colloque annuel depuis ses tous débuts, dans les années 1980. Nous le faisons en sachant bien qu'un événement du genre est bénéfique pour le transfert de connaissance et la création de liens

entre tous les partenaires qu'ils soient usagers, transporteurs, élus, fournisseurs ou fonctionnaires.

Je vous souhaite donc une excellente fin de colloque et je réitère mes remerciements à l'ensemble des partenaires pour leur contribution et leur engagement envers la collectivité.

Merci et bon dîner !